

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PERS EN GATINAIS

Séance du 17 Août 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 11

En exercice : 11

Présents : 07

Votants : 11

Date de convocation : 09 Août 2018

Date d'affichage : 22 Août 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept août à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le neuf août 2018, en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert BORGIO, Maire.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| – Mme BOUTISSEAU Nadège | – M. BOUSSIN Serge |
| – M. CHEVALIER Jean-Luc | – Mme BOLLE Joëlle |
| – Mme POITOU Rolande | – M. BORGIO Grégory |

Etaient absents excusés :

- M. SUBERVILLE Arnaud qui a donné un pouvoir à M. BORGIO Grégory
- M. LETHUMIER Mickaël qui a donné un pouvoir à M. BOUSSIN Serge
- M. LOFFROY Bruno qui a donné un pouvoir à Mme BOLLE Joëlle
- Mme HAMON Nadège qui a donné un pouvoir à M. CHEVALIER Jean-Luc

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Secrétaires de séance :

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Rolande POITOU et Monsieur Jean-Luc CHEVALIER pour remplir les fonctions de secrétaires.

La séance est ouverte à 18 heures 00.

1^{er}) APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES :

- du 15 Juillet 2018 : Mesdames BOLLE, POITOU et Messieurs CHEVALIER, LETHUMIER se sont abstenus.
Le vote : 0 voix Contre et 07 voix Pour.
- du 20 Juillet 2018 : adopté à l'unanimité.
- du 27 Juillet 2018 : adopté à l'unanimité.

**2^{ème}) CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL DE RÉÉLIRE OU PAS L'ENSEMBLE
DES ADJOINTS DU MAIRE ET CHOIX DU NOMBRE D'ADJOINTS DU
MAIRE**

◆ Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur l'élection de deux ou trois adjoints du Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par vote à main levée vote pour Deux adjoints à l'unanimité.

◆ Monsieur le Maire propose l'élection des adjoints à bulletin secrets.

□ Les candidats au poste de 1^{er} Adjoint sont :

- Madame Nadège BOUTISSEAU
- Monsieur Jean-Luc CHEVALIER

Le 1^{er} Tour : - Madame Nadège BOUTISSEAU : 4 voix Pour
 - Monsieur Jean-Luc CHEVALIER : 7 voix Pour

La majorité absolue étant obtenue, Monsieur Jean-Luc CHEVALIER est élu au Premier Tour.

Monsieur Jean-Luc CHEVALIER est élu Premier Adjoint du Maire.

□ Les candidats au poste de 2^{ème} Adjoint sont :

- Madame Rolande POITOU

Le 1^{er} Tour : Bulletins blancs : 4
 Madame Rolande POITOU : 7 voix Pour

Madame Rolande POITOU est élue à la majorité absolue au premier tour comme 2^{ème} Adjointe du Maire.

3^{ème}) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2017

Sous la présidence de Madame POITOU Rolande, Monsieur le Maire présente le compte administratif communal 2017 duquel compte, il ressort, hors restes à réaliser :

- Un déficit de fonctionnement 2017 de : - 357,67 €
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 114 528,44 €

- Un déficit d'investissement 2017 de : - 6 123,21 €
 Soit un résultat cumulé en investissement de : 88 794,53 €

Hors de la présence de Monsieur BORGIO Gilbert maire, le conseil municipal vote :
 9 voix Pour 0 voix Contre 1 Abstention

Le compte administratif communal 2017 est adopté.

Monsieur le Maire lève la séance à 18h30.

Le maire

Gilbert BORGIO